



Sci, associé logé gratuitement et impot sur le revenu

Par **garnier**, le **14/01/2012** à **17:52**

Bonjour, je suis actionnaire à 50% d'une sci composée d'un seul immeuble constitué de 3 appartements. Je loue (avec bail déclaré) un appartement à la sci. Je souhaiterais me déclarer "associé logé à titre gratuit" pour minimiser les revenus de la sci, afin de déclarer moins de revenu foncier sur ma déclaration de revenu. Est-ce légal sachant que je continuerais à verser de l'argent sur le compte de la sci pour rembourser l'emprunt ? Être logé à titre gratuit peut-il constituer un avantage en nature et quelle conséquence cela peut-il avoir fiscalement ?
Merci de votre réponse cordialement